

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ?

Votre Service de Santé au Travail peut vous aider dans vos démarches.

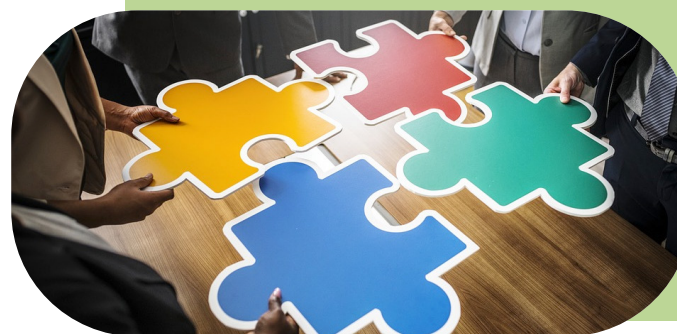
Nous vous proposons des informations et/ou des accompagnements sur mesure en fonction de vos besoins.

Pour en savoir plus n'hésitez pas à contacter votre Médecin du Travail au 05 53 45 45 00

Pour tout renseignement : Sophie SELO - IPRP Référente QVT - Tél 05 53 31 01 89 - www.sst24.org

Vous avez dit ... « QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL » ?

Votre Service de Santé au Travail vous **informe**, vous **accompagne** dans vos projets et vous **propose** de co-construire des **actions sur mesure**.



 **SERVICE SANTÉ TRAVAIL**
DORDOGNE

SST 24 - 185 route de Lyon - 24000 Périgueux -
Tél : 05 53 45 45 00 - www.sst24.org

La QVT, C'EST QUOI ?

La **Qualité de vie au travail** est une démarche systémique qui se situe à tous les niveaux de l'entreprise.

L'ANI du 19/06/2013 (texte de référence en la matière) donne la définition suivante : « **La qualité de vie au travail désigne et regroupe sous un même intitulé les actions qui permettent de concilier à la fois les améliorations des conditions de travail et la performance globale de l'entreprise d'autant plus que l'organisation se transforme** »

Le cadre réglementaire : « **Les conditions dans lesquelles les salariés exercent leur travail, leur capacité à agir et s'exprimer sur le contenu de celui-ci, déterminent la perception de la qualité de vie au travail qui en résulte.** »

C'est une nouvelle façon de penser le travail

Santé et efficacité sont liées de l'intérieur, la qualité de vie au travail est le lien entre la performance de l'entreprise et la santé des salariés.



Un pari gagnant /gagnant pour les salariés et les employeurs

Des bénéfices économiques, psychologiques, comportementaux, sanitaires pour l'ensemble des acteurs de l'entreprise.

La QVT, COMMENT CA MARCHE ?

Différentes mises en œuvre sont possibles

Des actions basées sur 10 points

- . L'engagement de tous
- . L'information partagée
- . Les relations de travail
- . Les relations sociales
- . L'organisation du travail
- . Le contenu du travail
- . L'environnement physique du travail
- . Les possibilités de réalisation et de développement personnel
- . La possibilité de concilier vie privée et vie professionnelle
- . Le respect de l'égalité professionnelle

Une démarche en 4 étapes

- . Pilotage de la démarche
- . Etablissement du diagnostic
- . Expérimentation
- . Suivi et évaluation